

La Sécurité Sociale et les prélèvements obligatoires. Quels enjeux ?

Pierre Laroque, haut fonctionnaire souvent qualifié de « père de la sécurité sociale » dans une allocution prononcée le 23 mars 1945 disait : « Mon souci est donc d'atteindre à plus de justice sociale, à réduire les inégalités existant entre les hommes sur le plan de la sécurité du lendemain » Ces quelques mots disent mieux qu'un long discours les ambitions et les valeurs du modèle social mis en place après la deuxième guerre mondiale.

Soixante-dix ans après, les résultats obtenus sont tangibles. Notre pays dispose d'une politique familiale efficace, d'un accès aux soins souvent jugé de meilleure qualité que celui constaté dans des pays comparables et finance des pensions de retraite d'un niveau relativement décent permettant à un grand nombre de retraités d'échapper à la pauvreté. Certes tout n'est pas parfait et des progrès restent à faire pour les pensions les plus faibles. Des réformes mises en œuvre au fil de l'eau ont contribué à adapter les règles et les organisations aux évolutions de la société. L'émergence, notamment, du besoin d'une réforme en profondeur des différents systèmes de retraites répond particulièrement à ce besoin d'équité qui est au cœur des valeurs essentielles de notre pacte social.

Pour atteindre cette justice sociale, évoquée par Pierre Laroque, le choix fort d'un financement solidaire des prestations a été fondamental. C'est à cette seule condition que le niveau élevé de protection sociale a pu être obtenu.

Aujourd'hui le débat à l'ordre du jour se concentre sur la réduction des prélèvements obligatoires correspondant à 3% de la richesse nationale (PIB) soit 67 milliards €. Il peut remettre en cause un modèle social pourtant largement soutenu par nos concitoyens, de génération en génération, tout au moins jusqu'à présent.

Ce résultat doit pouvoir être atteint après une analyse critique de toutes les dépenses concernées et de leurs effets, en termes de réduction des inégalités et de prévention des risques sociaux. Et la présentation des données a toute son importance. En effet, les retraites et l'assurance maladie représentent 47% du total des dépenses publiques, bien plus que l'éducation, que la sécurité. Aussitôt les experts concluent, que pour réduire le niveau de prélèvements obligatoires, il faut modérer la croissance des dépenses les plus importantes en volume, c'est à dire les dépenses sociales. Et cela d'autant plus aisément que chacun veut par ailleurs plus d'éducation, plus de sécurité...

Soyons clair : cela veut dire des réductions du montant des pensions présentes ou à venir et une augmentation du reste à charge des malades. Le besoin de ressources restant intact, cette évolution, qui réduit le champ des solidarités, pèsera plus lourdement sur le pouvoir d'achat des plus modestes.

Un pays comme les Etats-Unis, où les assurances privées interviennent massivement, mobilise beaucoup plus de ressources pour financer les soins de santé. Pour autant ces dépenses ne sont pas considérées comme des prélèvements obligatoires car chacun peut

choisir de ne pas s'assurer. Peut-on imaginer protéger sa famille sans bénéficier d'une prise en charge des frais de santé ?

Pourquoi ne pas défendre la possibilité pour notre pays de maintenir un modèle social avec un haut niveau de solidarité ? Le haut niveau de prélèvements obligatoires devrait être admis à la seule condition de ne pas créer de déficit.

En résumé le débat sur les prélèvements obligatoires jugés excessifs mérite de bien distinguer les dépenses qui relèvent du budget de l'Etat de celles qui concernent la protection sociale. En outre, toute réduction des prestations versées par la sécurité sociale réclame, impérativement, d'éclairer et de faire participer nos concitoyens aux débats sur les conséquences concrètes de cette décision. C'est dans ce contexte qu'intervient la limitation, au 1er janvier 2019, de la hausse des retraites de 0,3% au lieu de 1,6% correspondant à l'inflation. Effectuée sans concertation ni explications, elle est vécue comme une remise en cause brutale de la règle d'indexation des retraites. Elle entraîne de ce fait une perte de confiance dans notre modèle de protection sociale.



Février 2019